

REGLEMENT INTERIEUR  
DU  
CLUB KARATE-DO'TANTIK



N° d'affiliation : 9740834

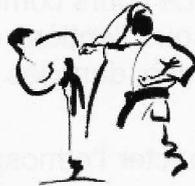




## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent Règlement Intérieur (RI) est établi par le Comité Directeur (CD) en application de l'article 19 des statuts de l'association Club Karaté-DO'tantik (CKDO). Il explique, précise et complète les statuts. Il est du fait des membres du Comité Directeur et peut être à tout moment modifié si nécessaire.

L'inscription au CKDO engage tous les membres, ainsi que les parents pour les mineurs, à se conformer au présent RI. Il est consultable pendant les horaires des cours. Le RI et les statuts sont disponibles sur le site de l'association dans « l'espace membres ». En conséquence, la signature de la fiche d'adhésion doit être précédée de la mention « *J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur* » à la rubrique idoine.



### 1. L'ADMINISTRATION

1.1. Les adhésions sont ouvertes :

- toute l'année pour les karatékas avancés,
- en septembre/octobre (début de saison) pour les débutants.

Pour adhérer à l'association, il faut acquitter une cotisation annuelle. Le tarif comprend la licence de la Fédération Française de Karaté et Disciplines associées (FFKDA). Avant le début de la saison sportive et au plus tard en août, le comité directeur fixe le tarif. A l'exclusion du montant de la licence FFKDA, il est diminué de moitié à partir du mois de février pour les éventuelles inscriptions. **Tout adhérent qui n'aura pas rendu sa fiche d'adhésion et réglé sa cotisation dès le 3<sup>ème</sup> cours se verra refuser l'entrée aux entraînements.**

- 1.2. La cotisation annuelle doit être réglée dès l'inscription (possibilité de payer en trois fois). Une attestation est délivrée par le trésorier pour les paiements en espèces. L'adhésion est valable pour la saison sportive en cours, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1 et doit être renouvelée chaque début de saison. **Aucun remboursement, même partiel, n'est possible quelqu'en soit le motif.**
- 1.3. Le certificat médical d'aptitude à la pratique du karaté n'est plus obligatoire. Il peut toutefois vous être demandé en cas de maladie.
- 1.4. Le CKDO est affiliée à la FFKDA. Tous les adhérents y sont obligatoirement licenciés.
- 1.5. Publications et droit à l'image : tout membre, lors de son adhésion, accepte la possibilité que sa photographie, individuelle ou dans un groupe, apparaisse sur Internet ou dans la presse locale ou nationale. Dans le cas contraire, l'adhérent doit le signaler de manière explicite à un membre du comité directeur.

- 1.6. Les enseignants sont obligatoirement des bénévoles. Ils sont nommés par le comité directeur et déclarés à la FFK ainsi qu'à la Mairie. Ils donnent effectivement des cours. Ils sont dispensés de cotisation annuelle (sauf la première année d'adhésion).
- 1.7. Pour faciliter l'organisation des réunions de travail, le comité directeur et le bureau directeur se réunissent simultanément. De ce fait, un seul procès-verbal est rédigé. Quatre réunions minimum du CD/CB sont prévues par année civile.

## 2. LES COURS – L'ENSEIGNEMENT

- 2.1. Les jours et horaires des cours sont fixés pour l'année. Ils peuvent néanmoins être modifiés ou annulés pour répondre à des impératifs divers : indisponibilité de la salle, des enseignants, nombre insuffisant de pratiquants, les jours fériés ou de grève, fermeture des installations sportives par la Mairie, passages de grade, etc. Ces modifications sont systématiquement communiquées aux membres par SMS ou mél.
- 2.2. Les pratiquants mineurs sont sous la responsabilité de l'enseignant uniquement pendant les cours et dans le dojo. Le cours commence par le salut et se termine par le salut. Les mineurs sont donc sous l'entière responsabilité des parents avant le salut (sur le parking, dans le gymnase, dans les vestiaires...) et après le salut.
- 2.3. Au dojo, chacun doit veiller à respecter l'atmosphère de travail et de concentration de tous en évitant, notamment, de bavarder pendant les cours. Toutes les instructions et consignes du sensei **doivent être exécutées sans discuter**. Il ne vous demandera pas de faire ce qu'il n'a pas déjà mis en pratique lui-même.
- 2.4. Vous devez être ponctuels. Il vous est conseillé d'arriver au moins 10 minutes avant le début du cours de manière à être prêt à l'heure, en prenant soin de ne pas gêner l'activité présente dans le créneau horaire précédent.  
  
Etre en retard peut arriver. Dans ce cas en entrant dans le dojo, installez vous en seiza puis attendez que le sensei vous donne l'autorisation de rejoindre le cours.
- 2.5. Le CKDO privilégie une pratique traditionnelle du Karaté-Do qui permet à TOUS de progresser sans toutefois encourager l'élitisme. En conséquence, les membres ayant fait le choix de pratiquer la compétition peuvent uniquement bénéficier d'un support technique (entraînements, conseils,...). Le CKDO ne s'investit pas dans les compétitions sportives.
- 2.6. Le Karaté-Do Shotokan – sans compétition. Notre enseignement est basé sur l'étude de la biomécanique, la relation mobilité/stabilité, la respiration et la concentration (présence) pour atteindre ainsi l'efficacité. Les enseignants ont pour objectifs de : respecter les valeurs traditionnelles des katas, d'avoir, dans la mesure du possible, une approche méthodique dans l'analyse des techniques et, en tant qu'animateur, de favoriser l'amitié parmi les pratiquants.
- 2.7. Un tableau « Evolution des débutants au sein du CKDO » est livré en annexe du présent RI. Il fixe le principe de la progression par grade des débutants au sein du club. Cette progression peut être ajustée si besoin pour tenir compte de la capacité de chaque individu. Sa conception prend en compte un développement harmonieux des nouveaux pratiquants en fonction des différentes tranches d'âges.

## 3. LA TENUE, LA SECURITE ET L'HYGIENE

- 3.1. Seul le Karaté-Gi (kimono) blanc est autorisé pour la pratique. Il doit être propre et traité avec soin. Les filles portent un tee-shirt (blanc si possible) sous la veste.
- 3.2. Pour la sécurité et l'hygiène de tous, les ongles des mains et des pieds doivent être courts et propres. Les colliers, bagues, boucles d'oreilles, bracelets et montres doivent être retirés. Les chewing-gums et les bonbons sont interdits pendant les entraînements. Par ailleurs, vous devez avoir à votre disposition une bouteille d'eau pour vous désaltérer.
- 3.3. Il appartient à chacun de surveiller ses affaires et de ne rien laisser dans les vestiaires ou dans les salles. En cas de perte ou de vol hors du dojo, la responsabilité du CKDO ne pourra être engagée. Les sacs peuvent être déposés aux abords du dojo.

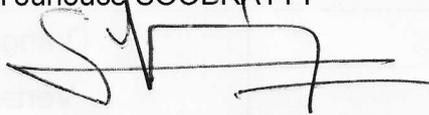
#### 4. LA COMMUNICATION

Le CKDO choisit de communiquer avec ses membres exclusivement par méls et d'insérer des publications qui leurs sont destinés sur son site. Il peut, par ailleurs, transmettre certaines informations par texto.

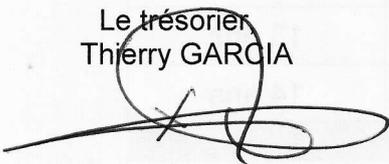
A Saint-Joseph, le 12 avril 2023

Le comité directeur,

Le président,  
Younouce SOOBRAITY



Le trésorier,  
Thierry GARCIA



La secrétaire,  
Magalie PAYET



« L'objectif de la pratique du karaté n'est pas de gagner ou de perdre, mais de construire des individus meilleurs. »

Gichin FUNAKOSHI  
Fondateur du Karaté-Do Shotokan

空  
手  
道

## ANNEXE

### Evolution des débutants au sein du CKDO

<b>Pour les adultes et ados à partir de 15 ans</b>		
Temps de pratique	Niveau par ceinture	Age des ados
1 <sup>ère</sup> année	Jaune et Orange	15 ans
2 <sup>ème</sup> année	Verte	16 ans
3 <sup>ème</sup> année	Bleue	17 ans
4 <sup>ème</sup> année	Marron	18 ans
5 <sup>ème</sup> ou 6 <sup>ème</sup> année	Noire (1 <sup>er</sup> dan)	19 ans
<b>Pour les enfants de 10 à 14 ans</b>		
Temps de pratique	Niveau par ceinture	Age des enfants
1 <sup>ère</sup> année	Jaune	10 ans
2 <sup>ème</sup> année	Orange	11 ans
3 <sup>ème</sup> année	Verte	12 ans
4 <sup>ème</sup> année	Bleue	13 ans
5 <sup>ème</sup> année	Marron	14 ans
<b>Pour les enfants de 6 à 9 ans</b>		
Temps de pratique	Niveau par ceinture	Age des enfants
1 <sup>ère</sup> année	Blanche/Jaune	6 ans
2 <sup>ème</sup> année	Jaune	7 ans
3 <sup>ème</sup> année	Jaune/Orange	8 ans
4 <sup>ème</sup> année	Orange	9 ans
5 <sup>ème</sup> année (Bascule vers Ados et Adultes)	Orange/Verte	10 ans
6 <sup>ème</sup> année	Verte	11 ans
7 <sup>ème</sup> année	Verte/Bleue	12 ans
8 <sup>ème</sup> année	Bleue	13 ans
9 <sup>ème</sup> année	Marron	14 ans